

**RAPPORT RELATIF A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE  
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXEPTIONNELLE  
RELEVANT DES MINISTERES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES**

**SESSION 2015**

Cette session pour laquelle 21 postes étaient ouverts est la quatrième organisée à la suite à la réforme statutaire de la catégorie B et à la mise en place du nouvel espace indiciaire.

232 candidats se sont inscrits à l'examen professionnel, 196 ont participé à l'épreuve écrite, 45 candidats ont été déclarés admissibles, 21 candidats ont été admis, une liste complémentaire de 4 noms a été constituée.

Le calendrier des épreuves a débuté le 26 janvier 2015 pour s'achever le 9 octobre 2015 par la promulgation des résultats.

Le jury était composé de 4 membres fonctionnaires issus de l'administration centrale et des services déconcentrés des différents réseaux ministériels. Quatre correcteurs associés ont participé à la correction de l'épreuve écrite.

L'objet de ce rapport est d'énoncer quelques remarques et réflexions sur les épreuves écrites et orales afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation.

### **1. Epreuve écrite**

La nature de l'épreuve consistait à rédiger une note administrative à travers laquelle les qualités rédactionnelles, de compréhension, d'analyse et de synthèse du candidat pouvaient être évaluées, elle devait également s'attacher à proposer des solutions adaptées.

Les copies ont fait l'objet d'une double correction.

#### **1.1 La forme**

La grande majorité des candidats a respecté les règles de base : construction et énoncé apparent d'un plan avec parties et sous parties, même si l'équilibre des parties et sous parties n'est pas toujours respectés et si les candidats ne s'attachent pas souvent à la qualité des transitions. Un nombre significatif de copies n'a pas de conclusion.

De manière générale pourtant, la durée de l'épreuve a été assez bien maîtrisée permettant aux candidats d'arriver au terme de leur propos.

L'orthographe et la syntaxe sont en général corrects (les copies faibles sur ces points se remarquent particulièrement).

Pour juger des qualités rédactionnelles du candidat, l'utilisation trop fréquente d'un style « télégraphique » à partir de tirets à la ligne nuit à la fluidité du propos plus qu'il n'organise la pensée

Dans le même but, le « copier/coller » d'extraits des documents est à proscrire. Le jury attend du candidat qu'il sache reformuler en synthétisant et donne du sens à un propos.

## 2.1 Le fond

Les attentes sont la compréhension du sujet et des documents transmis, le tri des données, la sélection des éléments pertinents, la capacité à appréhender et retranscrire les enjeux d'une politique globale traitée à partir des mots clés inclus dans l'intitulé du sujet.

En l'occurrence, la difficulté du sujet résidait dans le nombre de champs abordés (historique, statistique, politique) et traités au niveau européen, national et local.

Dans ce contexte, en l'absence de distinction entre l'essentiel et l'accessoire dans les documents, d'une sélection des données et d'une analyse pertinente du sujet, un nombre significatif de copies apparaissent confuses, adoptent un plan inopérant, appréhendent difficilement les enjeux et ont du mal à ordonner leur propos.

Lorsque ces écueils sont évités, la différence se fait à travers la complétude de l'approche, la structuration logique, la précision des informations retranscrites.

## 2. L'épreuve orale

Il s'agit d'une discussion avec le jury d'une durée de 25 minutes qui se décompose en 5 minutes d'exposé par le candidat et 20 minutes de questions. Les questions reprennent les thèmes abordés lors de l'exposé, complétés par des questions relatives à l'expérience professionnelle du candidat et son environnement de travail. Le jury s'appuie dans son questionnement sur le document RAEP (non noté) fourni par le candidat.

Les dossiers RAEP sont en général bien renseignés, les règles qui prévalent à sa structuration sont respectées (nombre de page notamment).

D'une façon générale, les candidats semblent avoir été bien formés tant à cette présentation écrite qu'à l'épreuve orale.

Les étapes du parcours sont décrites, les compétences acquises également, même si l'abus de terme comme pilotage, conduite de projet.... sont remis à leur juste dimension lors de l'entretien.

L'entretien oral qui suit l'exposé permet au jury de s'assurer de la fiabilité des informations contenues dans le RAEP et de l'étendue des compétences acquises : connaissances administratives, compétences techniques. Il permet aussi d'apprécier la façon dont le candidat se situe dans son environnement, la réflexion et le recul qu'il a acquis sur son parcours professionnel.

C'est ce dernier point qui a en grande partie permis de faire la différence. En effet bon nombre de candidats ont démontré au jury qu'ils étaient de bons professionnels dans leur domaine de compétence sans parvenir à se détacher de leurs tâches. Les textes qui fondent leur action, la définition du service public, l'environnement institutionnel sont insuffisamment connus. La réflexion sur les tenants et aboutissants de son action doivent aussi être plus clairement exprimés.

Le jury s'est employé à évaluer le degré d'implication ou d'investissement du candidat dans ses postes, son aptitude éventuelle à encadrer une équipe, sa capacité à prendre du recul, ainsi que ses motivations et perspectives professionnelles.

Les critères d'évaluation des acquis ont porté notamment sur les marges d'autonomie et les responsabilités confiées au candidat, sur sa capacité à travailler en équipe, sur son positionnement au sein d'une ligne hiérarchique, sur la diversité de son parcours, sur ses forces de proposition.

La grande majorité des candidats disposaient des qualités requises en termes d'organisation, de polyvalence de capacités d'adaptation. Leur hiérarchie est à même de s'appuyer sur eux en leur laissant des marges d'autonomie, voire en leur confiant la représentation du service.

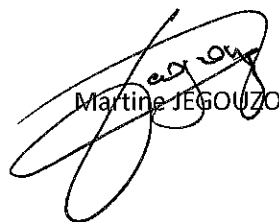
## **Conclusion**

Le jury constate que les candidats sont plutôt bien préparés aux épreuves auxquelles ils se présentent.

L'épreuve écrite compte tenu du nombre de candidats est relativement sélective, le discernement et l'organisation de la pensée sont déterminants.

A l'oral, le jury a reçu quelques excellents candidats et un petit nombre de candidats très faibles. Il a du faire preuve d'une particulière rigueur pour départager des candidats dont les notes à l'oral sont très proches. C'est la raison pour laquelle il a souhaité établir une liste complémentaire.

La présidente du jury



Martine JEGOUZO